safe.brussels

Votre réf : -
Notre réf : Subv2025/PLPP22-24
Contact : Ivan Dielens
ivan.dielens@safe.brussels



Commune de Bruxelles
Philippe CLOSE
Bourgmestre
Grand-Place 1
1000 - BRUXELLES

Bruxelles, le 30 SEP. 2025

Concerne : Notification – Plan bruxellois de Prévention et de Proximité 2022-2024 – Subvention 2025 – Commune de Bruxelles

Monsieur le Bourgmestre,

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 juillet 2025, dont vous trouverez ci-joint une copie, octroie à votre Commune une subvention de 2.148.868 euros engagés sous le numéro de visa 2506110111, dans le cadre du Plan bruxellois de Prévention et de Proximité pour l'année budgétaire 2025.

Compte tenu de la période actuelle d'affaires courantes et sans vote du budget annuel des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale par un Gouvernement de plein exercice, cette subvention est octroyée dans le cadre des crédits provisoires ouverts pour les deux premiers trimestres de l'année budgétaire 2025 et porte dès lors exclusivement sur la période du 1er janvier au 30 juin 2025.

Par ailleurs, veuillez noter que les références juridiques fixant les règles et obligations en matière d'octroi de subventions par safe.brussels ont été actualisées : l'ordonnance du 5 mai 2006 a été abrogée et remplacée par les dispositions du Code des finances publiques de la Région de Bruxelles-Capitale porté par l'ordonnance du 4 avril 2024, notamment ses articles 165 à 169. Ces modifications sont désormais reflétées dans les textes de la convention et de l'arrêté joints.

Afin de bénéficier de l'avance de 60% prévue à l'article 6 de l'arrêté, nous vous invitons à nous transmettre dans les meilleurs délais, et au plus tard dans les 31 jours calendrier suivant la date du présent courrier de notification, une déclaration de créance établie sur papier à en-tête, datée et signée (un modèle type est joint en annexe), accompagnée de votre budget prévisionnel pour l'année 2025 ainsi que d'un exemplaire de la convention ci-jointe dûment signée. Ces documents doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : subdev@safe.brussels.

Nous vous prions de noter le numéro de visa attribué à cette subvention et de bien vouloir mentionner dans toute communication relative à celle-ci la référence suivante : Subv2025/PLPP2025/n° visa : 2506110111

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter nos services par courriel à l'adresse suivante : subdev@safe.brussels.

Veuillez recevoir, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de notre considération distinguée

Sophie LAVAUX
Directeur général
Haut fonctionnaire de
l'Agglomération bruxelloise

Annexe(s) : arrêté du Gouvernement, convention (NL-FR), modèle type de déclaration de créance